

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2018

Date de convocation :
29 novembre 2018

Date d'affichage :
29 novembre 2018

Nombre de délégués :

En exercice	:	57
Présents	:	38
Pouvoirs	:	04
Absents ou excusés	:	15

Objet :

Création d'un poste de
technicien contractuel en charge
des branchements

L'an deux mille dix-huit, le quatorze décembre à neuf heures trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunions de la Cave de Labastide-de-Lévis, sous la présidence de Monsieur Alain ASTIÉ, Président.

Membres présents : MM. ASTIÉ, BERTRAND, TARROUX, Mme BOUSQUET, MM. ALRAN, CABOT, GOURC, AUDARD, TORRIJOS, ICHARD, JOURDE, JONGBLOET, COLLADO, COMENT, DE LAPANOUSE, SANCHEZ, ALGANS, BALARDY, VIVAN, LEMONNIER, AZAIS, GRAN, BIAU, COLOM, SALVETAT, LEROUX, VERNIER, MAYNADIER, REYJAUD, MAURY, MEYSSONNIER, PINEL, BOZZO, PATTE, BUFFEL, DARGEIN-VIDAL, ESQUERRE et MYLONAS formant la majorité des membres en exercice.

Membres ayant donné pouvoir :

- M. FORTANIER a donné pouvoir à M. BIAU
- M. MARIGO a donné pouvoir à M. COLOM
- M. MAHOUX a donné pouvoir à M. REYJAUD,
- M. BIEZUS a donné pouvoir à M. MAYNADIER

Membres excusés : MM. BARROU, ESPITALIER, CHAMAYOU, SOULA, BERTHIER, COMBELLES, GOZE, BENAMAR, FARENC, ESCANDE, LAGASSE, PRADELLES, ESCUDIER, FERNANDEZ, JACQUET.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il conviendrait de recruter un agent en charge des raccordements au réseau de distribution publique d'électricité.

La personne recrutée assurerait les missions suivantes :

- Etude des projets des usagers pour l'alimentation en électricité,
- Définition de la solution technique la plus adaptée en intégrant les contraintes sur le réseau et dans le respect de l'environnement,
- Etablissement du devis,
- Respect des délais convenus,
- Contribution à la qualité de la fourniture et à la satisfaction de l'utilisateur.

Compte tenu des compétences exigées pour assurer la bonne marche de cette activité, considérant la spécificité de cet emploi, la technicité particulière requise et les qualifications nécessaires,

Il a été proposé la création d'un poste de chargé de raccordements au réseau de distribution publique d'électricité à temps complet, occupé par un agent recruté par voie de **contrat à durée déterminée** d'une **durée de 18 mois**, dans le cadre des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3-3, 1°.

En raison de la nature des fonctions et des missions qui seront confiées à la personne recrutée, il a également été proposé de fixer la rémunération de cet emploi par référence au grade de technicien territorial et de prévoir le régime indemnitaire correspondant à ce niveau de responsabilité.

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Entendu le présent exposé, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE de CRÉER** un poste de chargé de technicien en charge des branchements contractuel à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 pour **une durée de dix-huit mois**,
- **FIXE la rémunération** de cet emploi par référence au **1^{er} échelon du grade de technicien territorial**,
- **DECIDE** de lui attribuer le régime indemnitaire correspondant à son niveau de responsabilités,
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.
A Albi, 17 décembre 2018

Le Président,


A. ASTIÉ